



## Changement de poste sans contrat

Par **SACRINA**, le **06/10/2008** à **19:33**

AI JE LE DROIT DE REFUSER UN POSTE DE HOTESSE DE CAISSE SACHANT QUE SUR MON CONTRAT IL Y A VENDEUSE ? LA SOCIETE SECOF CALIPAGE A ETE RACHETER ( LOCATION GERANCE ) PAR SA TRENTRE ORMEUX LECLERC et on me demande de changer de poste dans quelque jours

Par **Tisuisse**, le **07/10/2008** à **08:55**

Qu'en disent vos délégués du personnels et vos syndicats ? Que dit la convention collective sur ce point ?

Par **SACRINA**, le **07/10/2008** à **13:47**

nous n'avons pas de deleguer du personnel et sachant que nous avons pas encore notre nouveaux contrat je ne sais pas quel est la convention collective. Il faut que je sache si je peux refuser se poste avant d'avoir eu le contrat. Si je vais a se nouveau poste est ce que cela veut dire que j'accepte se poste. Etant donner que je suis vendeuse et pas hotesse de caisse ?

Par **Tisuisse**, le **07/10/2008** à **14:28**

Il existe des conventions collectives dans votre branche. Vous les trouverez soit sur le net soit auprès de votre inspection du travail. De plus, chaque syndicat possède une délégation départementale.

Par **SACRINA**, le **07/10/2008** à **21:54**

Non il peuvent pas me repondre enfin bref savoir osi si ils ont le droit de baisser notre salaire sachant que la grande surfaces utilisent des grilles de salaire et supprimer notre ancienneté ? car le magasin ou je suis va changer d'enseigne donc maintenant on fait parti du leclerc